



**CCI PORTES
DE NORMANDIE**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PORTES DE NORMANDIE
215 Route de Paris
27 000 Evreux**

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de fourniture et installation de mobilier

Remise de l'offre

Date et heure limite de réception des offres : **03/03/2025 – 12h00**

I. Présentation de l'acheteur



Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie (CCI Portes de Normandie)



215, route de Paris
27 000, Evreux



Site web :

<https://www.portesdenormandie.cci.fr/>
Profil acheteur (site de dématérialisation) :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>



Etablissement public national
SIRET : 130 021 793 00026

Agissant pour son propre compte et pour le compte de :

- **L'ESCCI – Centre de formation** – 461 rue Henri Becquerel – 27000 Evreux

II. Présentation du marché



1. Objet de la consultation

Le présent marché public a pour objet la fourniture et l'installation de mobilier de bureau, d'aménagement et décoratif.

Nomenclature communautaire (CPV) : 39100000-3 Mobilier

2. Allotissement



Le présent marché est alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Fourniture et installation de mobilier sur le site de l'hôtel d'entreprises d'Evreux ;
- Lot 2 : Fourniture et installation de mobilier sur le site de l'ESCCI Campus 2 d'Evreux.

L2113-10 CCP

3. Tranches 	
Sans objet.	R2113-4 à R2113-6 CCP
4. Forme du marché 	
Marché à prix forfaitaires.	R 2162-1 à R 2162-14 CCP
5. Durée du marché / Délais d'exécution	
<p>Durée du marché :</p> <p>Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification.</p> <p>Délai d'exécution :</p> <p>S'agissant du lot 1, la livraison et l'installation du mobilier devra se faire du 12 au 30 mai 2025.</p> <p>S'agissant du lot 2, la livraison et l'installation du mobilier devra se faire du 02 au 16 juin 2025.</p> <p>Les dates de livraison pourront être retardées (et non avancées), mais ce retard ne dépassera pas 15 jours.</p>	
6. Financement	
Fonds propres CCIPN	
7. Délais de paiement 	
30 jours à compter de la date de réception de facture (sur CHORUS PRO)	R 2192-10 CCP
8. Avance 	
5% Option CCAG-FCS : B	R 2191-3 à R 2191-19

III. Présentation de la procédure



11 Procédure		
Marché à procédure adaptée		L 2123-1 CCP
12 Conditions de participation		
Aucune forme de groupement n'est imposée		R 2142-22 CCP
Prestations réservées à une profession particulière	X	
Indication des noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché	X	
13 Variantes		
Variantes exigées	X	R 2151-9 et R 2151-10 CCP
Variantes autorisées	X	R 2151-8 et R 2151-10
14 Dématérialisation du DCE		
Dossier de consultation à disposition sur le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/		
	Pensez à vous identifier sur le profil acheteur (adresse courriel valide) pour être informés des éventuels compléments, précisions et rectifications.	
		R.2132-1 à R.2132-5 CCP
	Il contient : <ul style="list-style-type: none">✓ Le présent règlement de consultation (RC) commun aux deux lots ;✓ Le cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement (AE-CCAP) commun aux deux lots ;✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux deux lots ;✓ La DPGF propre à chaque lot ;✓ Les plans propres à chaque lot.	
15 Demande de renseignements administratifs et techniques		
Les candidats peuvent demander des renseignements : <ul style="list-style-type: none">- Via le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/- Maximum 8 jours avant la date limite de remise des offres- Réponse de l'acheteur à l'ensemble des candidats maximum 6 jours avant la date limite de remise des offres		
16 Modification au détail du dossier de consultation		
L'acheteur se réserve le droit de modifier au détail le dossier de consultation : <ul style="list-style-type: none">- Via le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/- Au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres		



La réponse des candidats devra être formulée sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

17 Visite de site

La visite de site est facultative, toutefois, il est vivement conseillé aux candidats de prendre connaissance des différents sites relatifs à chacun des lots, qui sont les suivants :

- **Hôtel des entreprises (Lot 1) :**
 - 215, route de Paris, Evreux ;
- **ESCCI – Campus (Lot 2) :**
 - Rue du chantier, Evreux ;

Afin de visiter chacun des sites, la prise de rendez-vous est obligatoire.

S'agissant du lot n°1, chaque candidat peut prendre rendez-vous auprès de l'un ou l'autre des contacts suivants :

- Mme Fanny Boucher – fanny.boucher@normandie.cci.fr / 06 62 08 24 35
- Mme Carine Bouso – carine.bouso@normandie.cci.fr / 06 33 07 76 28

S'agissant du lot n°2, chaque candidat peut prendre rendez-vous auprès du contact suivant :

- M Frantz Breant – frantz.breant@escci.fr / 06 60 66 97 62

Au regard de ces éléments, il est précisé que le candidat est réputé avoir une connaissance parfaite de chacun des sites dans le cadre de l'élaboration de son offre.

18 Echantillons



19 Durée de validité des offres

120 jours



IV. Dépôt des candidatures et des offres

1. Procédure dématérialisée



Les plis sont déposés par voie électronique sur le profil acheteur de la CCI : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2. Copie de sauvegarde



La copie de sauvegarde est un « pli de secours », ouvert dans des conditions limitativement énumérées. Elle est facultative.

Elle peut être :

- Sur support physique (papier, clef USB...)
- Sous format électronique (plateforme distincte du profil acheteur, permettant l'horodatage qualifié eIDAS du dépôt, l'intégrité de la donnée, strictement limitée entre candidat et acheteur, permettant la délivrance d'AR)

Annexe 6 du CCP –
Art.2

3. Délais



Les offres sont déposées dans les délais annoncés en page de garde.

Le candidat reçoit un accusé réception de son dépôt.

Si le téléchargement se termine après la date et heure limite de remise des offres, l'offre est considérée « hors délai ».

4. Format des documents

Les documents peuvent être transmis en format PDF, Microsoft Office (Word, Excel...), Open Office.
Les annexes financières (DPGF) sont obligatoirement transmises sous Excel ou tableur équivalent.
Les fichiers compressés doivent l'être au format .zip.

5. Nommage des fichiers

- Noms de fichiers courts (moins de 30 caractères)
- Pas d'espaces
- Pas de caractères spéciaux

6. Signature électronique

Au stade de remise des offres, la signature électronique n'est pas obligatoire.

Seul l'attributaire sera dans l'obligation de signer électroniquement son acte d'engagement, conformément aux exigences européennes (Niveau de sécurité RGS**).



Formats XADES, PADES et CADES acceptés.

7. Assistance PLACE

En cas de difficultés techniques ou d'indisponibilité de la PLACE, veuillez contacter le service d'assistance en ligne dédié (Rubrique « Aide » du site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

V. Contenu et appréciation de la réponse



1. Candidature		
a- Contenu de la candidature		
<input type="checkbox"/>	Lettre de candidature (imprimé DC1) + Déclaration du candidat (imprimé DC2)	L 2141-1 à L2141-5 CCP L 2141-7 à L 2141-10 CCP
ou		R 2143-3-2° CCP R2143-4 CCP
<input type="checkbox"/>	DUME (Document Unique de Marché Européen)	
<input type="checkbox"/>	Extrait d'immatriculation RCS ou répertoire des métiers (<u>ou code SIRET à 14 chiffres</u>)	Décret 2021-361 du 21/05/21
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance RC / RC Décennale en cours de validité	Arrêté du 22 mars 2019 (Annexe 9 CCP)
<input type="checkbox"/>	Liste des principales références des trois dernières années (montant, date, destinataire privé ou public), prouvées par des attestations clients (ou à défaut du candidat)	Arrêté du 22 mars 2019 (Annexe 9 CCP)
	<p>Le candidat n'est pas tenu de fournir les pièces ci-dessus si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un système de stockage numérique gratuits (ex : la PLACE propose un coffre-fort électronique). Toutes les informations concernant les accès à ce système seront communiquées par le candidat.</p> <p>« Dites-le-nous une fois ! » Si les pièces listées ci-dessus ont déjà été transmises à l'acheteur lors d'une précédente consultation et sont toujours valables, le candidat peut le mentionner, en précisant l'objet du précédent marché et la date limite de remise des offres.</p>	R 2143-13 CCP
		R 2143-14 CCP

b- Sélection des candidatures



L'absence de fourniture des pièces énoncées ci-dessus dans le délai imparti pourra conduire à l'élimination de l'offre.

R 2144-7 CCP

En cas de pièces absentes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter leur dossier dans un délai imparti, identique pour tous (maxi 10 jours)

R 2144-2 CCP

➔ Après régularisation éventuelle, les candidatures ne seront pas admises si :

- Elles ne sont pas recevables
- Elles sont toujours incomplètes malgré la demande de régularisation
- Elles ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes

L 2141-1 à L2141-5
L2141-7 à L 2141-11
CCP

R 2143-3 CCP

R2144-7 CCP

2. Offre

a- Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement (AE) ;
- La Décomposition des Prix Global et Forfaitaires (DGPF) ;
- Le cadre de réponse technique présentant :
 1. Le mobilier et les aménagements proposés à travers la présentation :
 - ✓ Des fiches techniques ;
 - ✓ De la garantie ;
 - ✓ Des plans 2D et 3D.
 2. Les moyens humains et techniques affectés à l'exécution des prestations ;
 3. La méthodologie d'organisation des prestations :
 - ✓ Validation des commandes ;
 - ✓ Modalités de livraison ;
 - ✓ Respect du planning ;
 - ✓ Service après-vente.
 4. Les engagements du candidat en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations :
 - ✓ Actions mises en œuvre en faveur du développement durable ;
 - ✓ Impact carbone propre à chaque mobilier (cf : préambule du CCTP).

b- Jugement des offres



Les offres inappropriées sont éliminées.

R 2152-1 CCP

Les offres inacceptables et irrégulières peuvent être régularisées au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soit pas anormalement basses.


R 2152-1 CCP

Critères

Pondération

Prix des prestations

35 %

Valeur technique	35 %
Qualité et pertinence du mobilier et des aménagements proposés (point du 1 du cadre de réponse technique)	20 %
Qualité et pertinence des moyens humains et techniques affectés à l'exécution des prestations (point 2 du CRT)	5 %
Qualité et pertinence de la méthodologie d'organisation des prestations (point 3 du CRT)	5 %
Qualité et pertinence des modalités mises en œuvre par le candidat en faveur du développement durable (point 4 du CRT)	5 %
Proportion de mobilier de seconde main proposé	30%
c- Modalités d'évaluation des offres	
<ul style="list-style-type: none"> - S'agissant du critère « valeur technique », une note inférieure à 17.5 points sera éliminatoire. Toute offre concernée sera donc éliminée et non-classée. - S'agissant du critère prix, ce dernier sera noté comme suit : $(\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre examinée}) * 35$ - S'agissant du critère « Proportion de mobilier de seconde main proposé », ce dernier sera noté comme suit : $(\text{Proportion de mobilier de seconde main proposé par le candidat} / \text{Proportion de mobilier de seconde main le plus haut}) * 30$ 	

VI. Attribution du marché



2. Classement des offres



Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire.

Le candidat attributaire devra fournir sous un délai de 8 jours maximum à compter de la demande de l'acheteur les pièces suivantes.

- | | | |
|--------------------------|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> | L'acte d'engagement signé électroniquement | |
| <input type="checkbox"/> | L'attestation de régularité fiscale | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/> | L'attestation de vigilance (URSSAF / MSA selon l'entreprise) | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/> | Pour les entreprises de + de 20 salariés :
La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) | R2143-7 CCP |
| | Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti pourra conduire au rejet de l'offre.
La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres. | R2144-7 CCP |



Votre avis nous intéresse !

Nous engageons une démarche de simplification des pièces de nos marchés publics.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

paul.belbouche@normandie.cci.fr